



PRÉLÈVEMENTS D'EAU SOUTERRAINE

Le CSA et le Cires sont équipés de petits forages, appelés piézomètres. Une trentaine d'entre eux permettent de faire des prélèvements des eaux souterraines pour contrôler leur qualité radiologique (tous les mois) et physico-chimique (tous les 6 mois). Les prélèvements sont effectués par des prestataires de l'Andra.



ENVOI DES ÉCHANTILLONS...

Dans le respect des normes, les échantillons sont immédiatement envoyés au laboratoire de l'Andra afin de garantir leur intégrité et l'interprétation des résultats. Une partie des échantillons est envoyée vers les laboratoires externes qui réaliseront les mesures pour lesquelles le laboratoire de l'Aube ne dispose pas d'agrément.

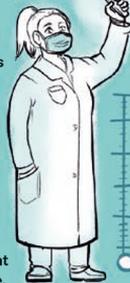


RÉCEPTION DES ÉCHANTILLONS AU LABORATOIRE DE L'AUBE

L'Andra dispose au CSA de son propre laboratoire chargé d'analyser radiologiquement les prélèvements liés à la surveillance de l'environnement des centres (soit 90 % des analyses radiologiques). Un agent vérifie la qualité des échantillons. Il s'assure qu'ils remplissent tous les critères nécessaires à une analyse fiable (quantité, identification, etc.).

L'ANALYSE

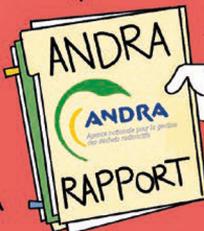
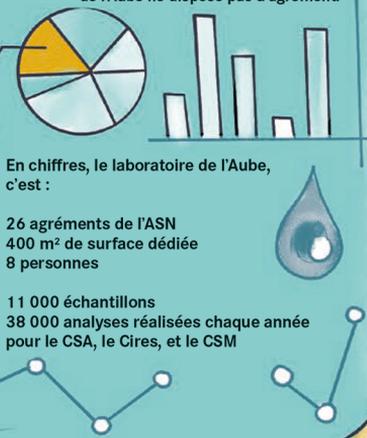
Pour mesurer la radioactivité dans l'eau, différentes techniques d'analyse sont utilisées en fonction des radioéléments à rechercher : la spectrométrie gamma (césium, iode...), la spectrométrie alpha (uranium, plutonium), la scintillation liquide (carbone 14 et tritium), les comptages alpha global et bêta global. Ces mesures peuvent prendre entre 4h et 24h et jusqu'à une semaine pour certaines mesures spécifiques. Concentration, filtration, séchage, séparation : les prélèvements subissent plusieurs étapes de transformation afin de pouvoir être analysés de manière optimale.



En chiffres, le laboratoire de l'Aube, c'est :

26 agréments de l'ASN
400 m² de surface dédiée
8 personnes

11 000 échantillons
38 000 analyses réalisées chaque année pour le CSA, le Cires, et le CSM



VALIDATION ET REMISE DES RÉSULTATS

Vérifiées par un deuxième technicien du laboratoire de l'Aube, les mesures obtenues font l'objet d'un rapport transmis ensuite au chargé d'affaire environnement de l'Andra. Il centralise les résultats du laboratoire de l'Aube et des laboratoires externes et s'assure de leurs cohérences par rapport à un historique de référence. Il peut demander des contre-analyses.

PUBLICATION DES DONNÉES

Une fois validés, les résultats sont transmis à l'ASN et au RNM (Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement). Ce dernier centralise l'ensemble des données de surveillance de la radioactivité de l'environnement en France. Elles sont mises à jour tous les mois et rendues publiques sur www.mesure-radioactive.fr. L'Andra envoie chaque mois au RNM environ 350 mesures pour le CSA, une centaine pour le Cires et 270 pour le CSM.